

SÉANCE ordinaire

Le 10 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 10 juillet 2017, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gille Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Luc Legresley.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160710.156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Jardin linéaire – Demande d'appui - CDE;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Signataire – Entente de cession de terrain – Lot 5 073 001 ;
 - 4.3 Signataire – Entente de cession d'immeubles – Lots 4 509 846 et 4 509 931 ;
 - 4.4 Signataires – Entente 100028, avenant 2 – Reconstruction de la route 132 secteur Pabos Mills;
 - 4.5 Appui – Programme Conduite d'engins de Chantier ;
 - 4.6 Fermeture de rue – Lot 5 294 681 ;
 - 4.7 Signataire – Programme supplément au loyer (privé) ;
 - 4.8 Participation financière – 17^e édition de la Coopérative Jeunesse de Services de Chandler;
 - 4.9 Octroi de contrat – Achat de sel de déglacage – Sel Warwick ;
 - 4.10 Adoption – Grille de tarification – Service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme ;
 - 4.11 Demande au ministère du Développement durable, l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Entreprise secteur Pabos ;
 - 4.12 Demande de dérogation mineure - Monsieur Jacques Morin – Bâtiment accessoire ;
 - 4.13 Demande de dérogation mineure - Monsieur Jacques Morin – Marge avant Rue Commerciale Est ;
 - 4.14 Demande de dérogation mineure - Monsieur Jacques Morin –

- Galerie ;
- 4.15 Demande de dérogation mineure - Monsieur Jacques Morin – Marge avant Avenue Blanchard ;
- 4.16 Reconfiguration du boulevard René-Lévesque – Demande au MTMDET ;
- 4.17 Demande de délai au MAMOT – Adoption du plan d'urbanisme ;
- 4.18 Octroi de contrat – Entretien de la plage municipale ;
- 4.19 Signataires - Bail de location salle de quilles;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.157 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.158 JARDIN LINÉAIRE – DEMANDE D'APPUI CDE

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique (CDE) du territoire de la MRC du Rocher-Percé sollicite l'appui de la municipalité au projet de réalisation d'un jardin linéaire sur le territoire de Chandler ;

CONSIDÉRANT que ce nouvel attrait viendrait bonifier et consolider l'offre touristique de Chandler ;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre avec l'un des créneaux du plan stratégique de la Ville, soit le récréotourisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil appui le projet de réalisation d'un jardin linéaire sur le territoire de la Ville de Chandler tel que déposé par la corporation de développement économique du territoire du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.159 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de juin 2017 un montant de 529 072.79 \$ et de 90 007.83 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.160 SIGNATAIRE – ENTENTE DE CESSION DE TERRAIN – LOT 5 073 001

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil accepte à titre d'indemnité du gouvernement du Québec la cession de l'immeuble faisant partie du lot 5 073 001 pour le hors emprise ainsi que des servitudes temporaires pour un chemin de déviation d'utilité publique avec garantie légale et libre de toute charge, priorité oui hypothèque, un montant de 100 \$ incluant tous les préjudices sauf les frais d'expertises.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente à intervenir entre la ville de Chandler et le ministère des Transport, Mobilité durable et l'Électrification des transports (dossier # 6 2016 00048)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.161 SIGNATAIRE – ENTENTE DE CESSION D'IMMEUBLES – LOTS 4 509 846 ET 4 509 931

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil accepte à titre d'indemnité du gouvernement du Québec pour la cession des immeubles faisant parti des lots 4 509 846 et 4 509 931 pour le hors emprise ainsi qu'une servitude de non accès entre les points 96-97-98 avec garantie légale et libre de toute charge, priorité ou hypothèque au montant total de 300 \$ incluant tous les préjudices sauf les frais d'expertises.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et le ministère des Transport, Mobilité durable et l'Électrification des transports (dossier # 6 2012 00062)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.162 SIGNATAIRES – ENTENTE 100028, AVENANT 2 – RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 SECTEUR PABOS MILLS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil accepte le projet d'avenant numéro 2 de l'entente 100028 concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132, située sur le territoire de la Ville de Chandler, secteur Pabos Mills.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler tout document

pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.163 APPUI – PROGRAMME CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER

ATTENDU QUE l'offre du programme « conduite d'engins de chantier » dans la région répondrait à un réel besoin de formation dans ce secteur d'activités ;

ATTENDU QUE les gaspésiens n'auraient pas l'obligation de quitter la région pour avoir accès à de la formation leur permettant d'acquérir des compétences et ainsi améliorer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil appui la Commission scolaire des Chics-Chocs pour le démarrage du programme « Conduite d'engins de Chantier » au Centre de formation de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.164 ENTENTE DE PRINCIPE - FERMETURE DE RUE – LOT 5 294 681

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue avec « Les entreprises Luc Mourant » afin de mettre fin aux procédures légales entreprises auprès du tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT que cette entente confirme d'une part qu'un montant de 6 500 \$ sera versé aux entreprises Luc Mourant et d'autre part, cette entente prévoit également la cession du lot numéro 5 294 681 qui constitue l'assiette du prolongement de la rue Pointe-au-Genièvre;

CONSIDÉRANT que les articles 4 et 248 de la Loi sur les compétences municipales autorisent l'ouverture ou la fermeture de rue par résolution du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que l'assiette du prolongement de la rue de la Pointe-au-Genièvre située sur le lot 5 294 681 soit désaffectée, fermée et abolie.

Il est également résolu que madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient

autorisés à signer l'entente de principe intervenue avec « Les Entreprises Luc Mourant » pour donner plein et entier effet dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.165 SIGNATAIRE – PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER (PRIVÉ)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer l'entente à intervenir entre la SHQ, la Ville de Chandler et l'OMH de Chandler ou tout autre document relatif au Programme supplément au loyer (privé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.166 PARTICIPATION FINANCIÈRE – 17^E ÉDITION DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'accorder une subvention de 500 \$ à la 17^e édition de la Coopérative jeunesse de services (CJS) en échange de menus travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.167 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – SEL WARWICK

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat pour l'achat de sel de déglacage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sel Warwick au montant total de 44 188.92 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.168 ADOPTION – GRILLE DE TARIFICATION – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil adopte la grille de tarification 2017-2022 du service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.169 DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ENTREPRISE SECTEUR PABOS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a des raisons de croire que le commerce de réparation automobiles situé au 52, boulevard Pabos ne respecte pas le certificat d'autorisation qu'il lui a été octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que la ville de Chandler dépose une plainte auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'immeuble situé au 52, boulevard Pabos, secteur Pabos, afin que ce dernier procède au nettoyage de sa propriété.

Il est également résolu d'autoriser la directrice du service Urbanisme à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.170 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR JACQUES MORIN – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 244, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 317);

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3410 ;

CONSIDÉRANT QU' un affidavit d'un ancien propriétaire mentionne que ledit bâtiment accessoire a été construit à la fin des années 1950;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller

Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil accepte favorable la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineures telle que déposée par monsieur Jacques Morin, soit une réduction de la marge minimale prescrite entre un bâtiment accessoire et une limite de terrain de 1 mètre à 0,72 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.171 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR JACQUES MORIN – MARGE AVANT RUE COMMERCIALE EST

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 244, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 317);

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3410 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été construit bien avant 1950 ;

CONSIDÉRANT QU' un affidavit d'un ancien propriétaire mentionne que la galerie dudit bâtiment principal a été construite dans les années 1940 et que la fermeture de la galerie en solarium s'est faite dans les années 1950;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineures telle que déposée par monsieur Jacques Morin, soit une réduction de la marge avant (Rue Commerciale Est) prescrite pour un bâtiment principal de 5 mètres à 2,09 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.172 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR JACQUES MORIN – GALERIE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 244, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 317);

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3410 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été construit bien avant 1950 ;

CONSIDÉRANT QU' un affidavit d'un ancien propriétaire mentionne que la galerie dudit bâtiment principal a été construite dans les années 1940 et que la fermeture de la galerie en solarium s'est faite dans les années 1950;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineures telle que déposée par monsieur Jacques Morin, soit une augmentation de l'empiètement permit pour une galerie dans la marge avant de 2 mètres à 2,49 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.173 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR JACQUES MORIN – MARGE AVANT AVENUE BLANCHARD

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 244, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 317);

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3410, et que ce certificat mentionne que sur un

certificat de localisation de 1995, préparé par monsieur Bernard Quirion, arpenteur-géomètre, minute 278, l'entrée de sous-sol n'existait pas ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été construit bien avant 1950 ;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins car ladite entrée de sous-sol est adjacente à une rue ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil accepte favorablement la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineures telle que déposée par monsieur Jacques Morin, soit une réduction de la marge avant (Avenue Blanchard) prescrite pour un bâtiment principal de 5 mètres à 1,88 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.174 RECONFIGURATION DU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE – DEMANDE AU MTMDT

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue à l'Hôtel de Ville de Chandler le 5 juillet 2017, le représentant du Ministère des Transports a présenté le plan portant le numéro CH-6307-154-15-0305, daté du 4 juillet 2017 concernant la reconfiguration du boulevard René-Lévesque Ouest ;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 170313.061, la municipalité stipulait entre-autres comme condition que le ministère réalise un aménagement esthétique des futurs îlots physiques qui seraient construits dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT que suite à cette rencontre du 5 juillet dernier, la municipalité a été déçue d'apprendre que les îlots physiques avaient été remplacés par des îlots de marquage ;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la municipalité est requise afin que ce projet puisse se réaliser dès 2017 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

- La ville de Chandler confirme son acceptation des plans portant le numéro CH-6307-154-15-0305 datés du 4 juillet 2017 à la seule condition que le ministère prévoit l'ajout d'îlots physique avec plantation aux chaînages suivants :

1 + 860 (secteur Église),
2 + 460 (avenue Christophe côté)
3 + 300 9rue Commerciale ouest)

- La Ville demande également que le ministère regarde la possibilité de construire un îlot physique à l'intersection de l'avenue Jacques Cartier, boulevard René-Lévesque ;
- La Ville s'engage à faire l'entretien des plantations pour l'ensemble des îlots physiques qui seront construits.
- La Ville confirme également qu'elle accepte la signalisation prévue aux plans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.175 DEMANDE DE DÉLAI AU MAMOT – ADOPTION DU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par lequel le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT que le schéma révisé de la MRC est entrée en vigueur le 20 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT que le nouveau plan d'urbanisme de la municipalité devrait entrée en vigueur au plus tard en mai 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour demander au ministre des affaires municipales de prolonger le délai qui est imparti à la municipalité pour se conformer à la LAU ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler demande au ministre des Affaires municipales de prolonger le délai imparti à la municipalité pour se conformer au schéma révisé de la MRC jusqu'au 30 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.176 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DE LA PLAGÉ MUNICIPALÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat relatif à l'entretien de la plage municipale de Pabos à monsieur Johnny Godin et que la ville s'engage à lui verser un montant de 3 391.76 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 28 juin au 12 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.177 SIGNATAIRES- BAIL DE LOCATION SALLE DE QUILLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil accepte que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, signe le bail de location de la salle de quilles d'une durée de deux (2) ans soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170710.178 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay, propose la levée de l'assemblée à 20 h 04.

VILLE DE CHANDLER

Louise Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier